

RETHEL COURIR

REGLEMENT de la COURSE « Les foulées Rethéloises »

1 – DEPART : Il est fixé à 15h00 place du Tivoli, le premier dimanche de Novembre, sauf si le premier jour de Novembre correspond au jour de la Toussaint, dans ce cas le départ est repoussé à la semaine suivante.

2 – PARCOURS : de 10 km dans les rues de RETHEL par la réalisation de trois boucles.

Circulation automobile, à vélo, VTT, Roller et autres interdits pendant l'épreuve.

Départ à 15h00 place du Tivoli (en bas de la promenade des Isles) sous la banderole

Départ, remonter la Promenade des Isles, emprunter le centre-ville de Rethel (Parcours détaillé) et rejoindre le fond des Isles (suivre le balisage).

3 - ARRIVEE au droit du TIVOLI après avoir effectué les trois boucles.

4 – RAVITAILLEMENT : Point de ravitaillement en eau, à mi boucle, à la hauteur de la rue Pierre CURIE.

Ravitaillement par boissons chaudes friandises et fruits secs à l'arrivée.

5 – PARTICIPATION : cette course est ouverte à tous à partir de la catégorie cadet.

6 – ENGAGEMENT : Les droits d'engagements seront de 15,00 € avant le 01 Novembre

2024, les inscriptions tardives seront possibles, sur place à salle L'Athmosphère de RETHEL de 12h00 à 14h00 au tarif de 15,00 €.

7 – CERTIFICAT MEDICAL : Les concurrents non licenciés devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou remplir « Le Parcours de Prévention Santé »

8 – DOSSARD : Les dossards seront remis le jour de l'épreuve à partir de 12h00 à salle L'Athmosphère de RETHEL .

Les dossards devront être portés sur la poitrine, fixés par quatre épingles non fournies, et visibles dans leur intégralité. Il est INTERDIT DE COURIR SANS DOSSARD.

9 – RECOMPENSES : Récompenses souvenir à tous les arrivant(e)s.

10 – REMISE des PRIX : A 17h30 à salle L'Athmosphère de RETHEL seront remis les Coupes et des Lots par tirage au sort des personnes présentes. Un pot de l'amitié clôturera la cérémonie.

11 – SECOURS et ASSISTANCE MEDICALE : Sera assurée par la Sécurité Civile qui assurera la couverture médicale d'urgence sur le parcours et à l'arrivée assisté d'un médecin.

12 – ASSURANCES et RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de APAC Assurances.

Les Licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leurs licences en cas d'accident. Les non licenciés devront s'assurer personnellement.

13 – RESPONSABILITE : Les organisateurs des foulées Retheloises déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14 – LOI INFORMATIQUE : Conformément à la loi informatique et liberté les concurrents disposent d'un droit d'accès et de radiation des informations les concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires. Les participants acceptent que des photos soient prises et diffusées, quel que soit le support.

15 – ACCEPTATION : Tous concurrents inscrits reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

